

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
DROME

Séance du 08 avril 2026

| | |
|--|----|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : | |
| En exercice | 15 |
| Présents | 12 |
| Pouvoirs | 03 |
| Votants | 15 |
| Pour | 15 |
| Contre | 00 |
| Abstentions | 00 |

Date de la convocation
02/04/2026

L'an deux mille vingt-six -----
le 08 avril à 19h00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ORLOWSKI François, Maire.

Présents : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, CHAMPAVERE Aurélian, CHERON Aurélie, CLUZEL Virginie, FÉRÈRE Dominique, LAVAL Fabrice, MONZON Morgane, ORLOWSKI François, PERUCCA Odile, POPELARD Elodie, RICHAUD Florian

Absents excusés : CHAUMONT-DUCHEMIN Valérie, FONTAINE Laurent, GROS Anne-Line

Pouvoirs : CHAUMONT-DUCHEMIN Valérie à PERUCCA Odile, FONTAINE Laurent à ORLOWSKI François, GROS Anne-Line à LAVAL Fabrice

Secrétaire de séance : MONZON Morgane

N° 2026-36

OBJET : Désignation référent ambroisie

L'ambroisie est une plante invasive dont le pollen est fortement allergisant comptant parmi les plus problématiques en France.

Ainsi, la Préfecture de la Drôme demande la désignation d'un ou plusieurs référents communaux afin de repérer la présence des ambrosies, participer à leur surveillance et informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- un référent ambroisie : CHAMPAVERE Aurélian

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre,
le 09 avril 2026

Le Maire,
François ORLOWSKI

